

OPTION Facultative EPS

lycée Désiré NISARD



FICHE DE CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

COORDONNEES (Nom, prénom et numéro de téléphone d'un des parents)

Adresse mail :

Etablissement d'origine :

Motivations du candidat + poursuite d'étude envisagées après le bac :

Investissement, pratique(s) au sein d'un club, d'une association, autre (JSP...) :

MOYENNE ANUELLE EPS : /20

PARTIE A REMPLIR PAR L'ENSEIGNANT D'EPS :

Entourer le niveau correspondant :

0 = pas du tout satisfaisant

5 = Très satisfaisant

AUTONOMIE	0	1	2	3	4	5
ESPRIT D'INITIATIVE/ RESPONSABILITE	0	1	2	3	4	5
CONDITION PHYSIQUE	0	1	2	3	4	5
GOÛT DE L'EFFORT	0	1	2	3	4	5
INVESTISSEMENT AU SEIN DE L'AS	0	1	2	3	4	5

Formation Jeune Officiel : oui / non. (Préciser le niveau obtenu et l'activité)

Activités pratiquées au sein de l'AS :

Appréciation de l'Enseignant d'EPS (comportement, assiduité, investissement...)

ENGAGEMENTS DEMANDES

- ✓ Faire preuve d'une assiduité permanente en s'impliquant physiquement de manière optimale et régulière.
- ✓ Informer le professeur de l'option le plus rapidement possible et en respectant le règlement intérieur, en cas d'empêchement physique ou autre,
- ✓ Participer aux séances avec un esprit ouvert et positif sur l'apprentissage des APSA pratiquées,
- ✓ Participer au minimum à 3 rencontres le mercredi après midi avec l'Association Sportive du Lycée, dans une des activités proposées, chaque année scolaire,
 - ✓ Assurer la tenue régulière de son support théorique durant les trois années du cursus,
- ✓ Respecter les autres élèves du groupe, les professeurs et personnels côtoyés, les consignes annoncées, les locaux et le matériel utilisés,

Cette liste constituera la charte que les élèves retenus auront à signer en début d'année scolaire

Retour au secrétariat du Lycée Désiré NISARD – 19 rue de Seine – 21400 CHATILLON SUR SEINE

Pour le 20 juin 2025 dernier délai.

Sans retour de cette fiche la candidature sera mise sur liste d'attente et examinée en dernier recours.

Informations certifiées exactes, le / / 2025

Le chef d'établissement,

L'enseignant d'EPS,

Le responsable légal